

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8777

Auteur(s) : Le Mans (official)

Bénéficiaire(s) : Neufchâtel-en-Saosnois, Notre-Dame de Perseigne (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1236, avril

Action juridique : notification

Langue du texte : latin

Analyse

L'official du Mans [notifie] que Party de Chères a concédé la possession de deux pièces de vigne sises à La Rahaiterie dans son fief par l'abbaye de Perseigne.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Fleury Gabriel, *Cartulaire de l'Abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, Fleury et Dangin, 1880, n° CCIII, p. 139.

Dissertation critique

Avril 1236 (ou 1237) : Pâques tombe le 30 mars en 1236 et le 19 avril en 1237.

Texte d'après a

Omnibus — Officialis cenomanensis — Patricius de Chaeris voluit et concessit quod abbas et conventus de Persenia possiderent duas pecias vinearum sitas apud la Rahaiterie in feodo dicti Patricii ut dicebant quas Raginaldus de Malonido eisdem abbati et conventui dederat in perpetuam elemosinam. 1236, mense aprili.